

## **RÈGLEMENT CRITERIUM FÉDÉRAL** **Echelon RÉGIONAL**

### **1] ORGANISATION SPORTIVE :**

L'échelon régional compte 11 tableaux :

#### MESSIEURS

- tableau ME : Elite Messieurs (24 joueurs à chaque tour)
- tableau M18 : joueurs de – de 18 ans (12 joueurs au 1<sup>er</sup> tour)
- tableau M15 : joueurs de – de 15 ans (12 joueurs au 1<sup>er</sup> tour)
- tableau M13 : joueurs de – de 13 ans (12 joueurs au 1<sup>er</sup> tour)
- tableau M11 : joueurs de – de 11 ans (12 joueurs au 1<sup>er</sup> tour)
- tableau M9 : joueurs de – de 9 ans (8 joueurs maximum)

#### DAMES

- tableau R1D : Elite Dames et joueuses de – de 18, - de 15 (x joueuses selon inscriptions)
- tableau R2D : Elite Dames et joueuses de – de 18, - de 15 (x joueuses selon inscriptions)
- tableau R3D : Elite Dames et joueuses de – de 18, - de 15 (x joueuses selon inscriptions)
- tableau D13 : joueuses de – de 13 ans (8 joueuses au 1<sup>er</sup> tour)
- tableau D11 : joueuses de – de 11 ans (6 joueuses au 1<sup>er</sup> tour)

### **2] QUALIFICATION DES JOUEURS :**

La qualification au niveau régional est établie en tenant compte des points obtenus à l'issue de la saison précédente. Les joueurs et joueuses qui ont terminé 1<sup>er</sup> de leur catégorie à l'échelon départemental lors du dernier tour accèdent à l'échelon régional s'ils ne changent pas de catégorie.

Pour les catégories M11, M9 et D11 la liste des qualifiés sera validée après avis de l'ETR.

Pour les tableaux DR1, DR2 et DR3 toutes les féminines DE, D18 et D15 sont qualifiées pour l'échelon régional. La répartition des joueuses dans chaque tableau est effectuée en fonction des points classement pour obtenir des groupes de niveau. En cas d'engagement sur les 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> tours la joueuse est intégrée dans le tableau correspondant à son classement du 1<sup>er</sup> tour.

Les joueurs numérotés ou classés de 20 à 18 qui participent pour la 1<sup>ère</sup> fois ou qui reprennent après une saison d'absence sont qualifiés au niveau régional, en fonction des places disponibles.

### **3] DEROULEMENT SPORTIF :**

La participation à tous les tours du critérium fédéral n'est pas obligatoire, cependant pour éviter la descente ou l'exclusion il est impératif de se référer à l'article 6 concernant les forfaits.

A l'exception des ME, les formules de compétition évoluent à chaque tour en fonction du nombre de joueurs qualifiés, et comprendront des poules et un tableau final avec classement intégral, ou des parties de classement. Pour toute la compétition les parties se déroulent au meilleur des 5 manches

#### **En ME :**

La compétition se déroule en 4 poules de 6 joueurs avec un classement de 1 à 6. Ensuite pour les places 1 à 8 les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> de poule sont placés dans un tableau de 8 joueurs avec classement intégral. Idem pour les places 9 à 16 avec les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> de poule ainsi que pour les places 17 à 24 avec les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> de poule.

### **4] MONTEES:**

#### **a) A l'échelon régional, montent à l'échelon national :**

- N2 ME les deux premiers joueurs du tableau Elite Messieurs.
- N2 M18 le premier joueur du tableau M18.
- N2 M15 le premier joueur du tableau M15.
- N2 M13 le premier joueur du tableau M13.
- N2 M11 le premier joueur du tableau M11.
- N2 DE la joueuse de plus de 18 ans la mieux classée du tableau DR1 ou du tableau DR2.
- N2 D18 la joueuse de moins de 18 ans la mieux classée du tableau DR1 ou du tableau DR2.
- N2 D15 la joueuse de moins de 15 ans la mieux classée du tableau DR1 ou du tableau DR2.
- N2 D13 la première joueuse du tableau D13.
- N2 D11 la première joueuse du tableau D11.

#### **b) A l'échelon régional, montent en catégorie supérieure :**

- M9 le premier joueur monte en catégorie M11.
- DR2 les 2 premières montent en DR1.
- DR3 les 2 premières montent en DR2.

#### **c) A l'échelon départemental montent en régionale :**

- les 2 premiers de chaque département en ME.
- le premier de chaque département en M18, M15, M13, M11, M9.
- la première de chaque département en D13, D11

Chaque joueur qui refusera la montée en nationale à l'issue d'un tour ne sera pas admis à participer le tour suivant en régional. Après cette interdiction, il sera réintégré parmi les participants en fonction de ses points licence par rapport aux autres joueurs qualifiés.

#### **4] DESCENTES:**

##### Descendent à l'échelon départemental :

- ME autant de joueurs que nécessaire pour avoir 24 joueurs qualifiés au tour suivant.
- M18, M15, M13, M11 les 2 derniers et M9 le dernier ou les 2 derniers suivant le nombre de participants.
- DR1, DR2, D13 et D11 la dernière.

#### **5] PLACEMENT DES JOUEURS :** Pour toutes les catégories

Pour le 1<sup>er</sup> tour dans l'ordre décroissant des points classement licence du 1<sup>er</sup> juillet de la saison en cours.

Pour les 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> tours selon le classement du tour précédent, en cas d'égalité (montants des départements) en fonction des points classement.

#### **6] FORFAITS :**

**a)** Les forfaits devront être déclarés avant la date limite annoncée sur les convocations.

**b)** A l'exception des ME :

**b.1)** Tout joueur déclarant forfait **avec certificat médical** sera maintenu à l'échelon pour lequel il était qualifié.

**b.2)** Tout joueur déclarant forfait **sans certificat médical** sera rétrogradé à l'échelon inférieur.

**c)** Tout forfait non déclaré et non excusé par écrit entraînera l'exclusion de l'épreuve pour la saison en cours.

##### **En ME :**

**d)** Tout joueur déclarant forfait descend à l'échelon immédiatement inférieur.

**e)** Dans la mesure du possible, tous les forfaits déclarés seront remplacés.

**f)** Tout joueur repêché dans les 15 jours précédents la date du tour de critérium peut refuser le repêchage et demander à jouer ce tour en départementale.

#### **7] - Classement des joueurs dans une poule :**

a) Le classement dans chaque poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points acquis après chaque partie. Une victoire attribue 2 points, une défaite attribue 1 point. En cas d'abandon, de refus de jouer ou de disqualification, le joueur marque 0 points.

b) Lorsque deux participants terminent à égalité de points, ils sont départagés par le résultat de la partie les ayant opposés.

c) Lorsque plus de deux participants terminent à égalité de points, il est établi un nouveau classement entre les ex-æquo, portant sur les résultats des parties les ayant opposés en faisant le total des points, puis, si nécessaire, le quotient des manches gagnées par les manches perdues et, si l'égalité persiste, le quotient des points gagnés par les points perdus.

d) Dès que l'un (ou plusieurs) des ex-æquo peut être classé, on reprend la procédure décrite ci-dessus pour les joueurs restant à égalité.

e) En cas d'égalité persistante, l'avantage est donné au joueur le plus jeune pour les catégories seniors et jeunes et au joueur le plus âgé pour les catégories vétérans.

#### **8] Abandon :**

Tout joueur ne disputant pas une partie (autre que la première partie) comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(nt) à disputer et marque les points en fonction de la place obtenue.

Tout joueur ne disputant pas sa première partie du tableau pour lequel il est qualifié à l'issue des poules marque 0 point pour le tour considéré.

#### **9] RETARD :**

Tout joueur ne s'étant pas présenté 15 minutes après l'appel de sa première partie sera éliminé.

En rouge les modifications par rapport au règlement de la saison précédente.